



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 38 : Gestion des ressources humaines et égalité des sexes

**RENFORCER LES APPROCHES FONDÉES SUR
LES DONNÉES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES DANS L'AVIATION**

(Note présentée par la Nouvelle-Zélande, avec le parrainage du Canada)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail contient une proposition visant à combler le manque de données ventilées par sexe et à augmenter le nombre de femmes dans l'aviation grâce à des solutions fondées sur les données. Elle souligne l'importance cruciale de collecter, d'utiliser et de partager des données et des statistiques ventilées par sexe, ainsi que la nécessité pour l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les États membres et l'industrie d'intensifier leurs efforts en matière de données pour parvenir à l'égalité des sexes.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) constater que l'égalité des sexes demeure un enjeu majeur dans le secteur de l'aviation, et qu'il est possible d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 des Nations Unies, *Égalité entre les sexes*, conformément au Programme OACI pour l'égalité des sexes ;
- b) exhorter l'OACI à élaborer un ensemble de lignes directrices pour la collecte de données, afin d'aider les États membres et l'industrie aéronautique internationale à élargir la collecte et l'utilisation de données et de statistiques ventilées par sexe, en vue de mieux éclairer les objectifs et les politiques en matière d'égalité des sexes ;
- c) encourager l'OACI, les États membres et le secteur de l'aviation internationale à collaborer activement, notamment par la mise en commun de données et de statistiques, afin de favoriser une augmentation du nombre de femmes travaillant dans l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte au rôle essentiel que joue l'Assemblée dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le secteur mondial de l'aviation.
<i>Incidences financières :</i>	La mise en œuvre des mesures contenues dans la présente note par le Secrétariat de l'OACI est considérée comme subordonnée à la disponibilité de fonds, tels que des contributions volontaires.

Références :	A/RES/70/1, <i>Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> Résolution A41-26 de l'Assemblée de l'OACI, <i>Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation</i> [Doc 10184, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> ³ au 7 octobre 2022)] Appel à l'action du Sommet mondial 2023 de l'OACI sur l'égalité des sexes en aviation, Madrid (Espagne), <i>Rising to the Challenge, A Call to Action for Moving from Aspirations to Achieving Gender Equality in Aviation</i>
--------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Par sa résolution A41-26 portant sur le Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation, l'Assemblée de l'OACI a appelé l'OACI et les États membres à mettre en place un certain nombre de mesures.

1.2 En particulier, l'Assemblée a noté que la politique de l'OACI en matière d'égalité des sexes devait être fondée sur des données et des statistiques complètes pertinentes pour les États membres, les organes directeurs et techniques de l'OACI, le Secrétariat de l'OACI et le secteur de l'aviation.

1.3 En outre, l'Assemblée a demandé à l'OACI de produire des statistiques pluriannuelles et détaillées sur l'égalité entre les sexes, mettant en évidence les progrès réalisés à tous les niveaux, et de présenter ces statistiques dans son rapport annuel sur la mise en œuvre du Programme pour l'égalité des sexes et son plan de mise en œuvre, ainsi que tous les trois ans à l'Assemblée. Elle invite également les États à soutenir l'OACI dans cette entreprise.

1.4 Selon les résultats de l'enquête mondiale de 2021 de l'OACI sur la situation du personnel de l'aviation titulaire d'une licence, ventilée par sexe, seuls 5,1 % des postes de pilotes, de contrôleurs aériens et de techniciens de maintenance étaient occupés par des femmes en 2021. Ce chiffre représente une légère progression par rapport aux données mondiales de 2016, où la proportion s'élevait à 4,5 %.

1.5 Par ailleurs, le Sommet mondial de l'OACI sur l'égalité des sexes en aviation, qui s'est tenu à Madrid en 2023, a donné lieu à un « Appel à l'action » qui a désigné la collecte et l'analyse de données comme une priorité essentielle pour relever les défis liés à l'égalité des sexes dans le secteur de l'aviation. Plus précisément, l'ensemble des acteurs et parties prenantes de l'aviation ont été invités à s'engager dans des activités de renforcement des capacités, à l'appui des États membres et de l'industrie, en vue de faciliter la collecte et l'analyse de données.

2. ANALYSE

2.1 Défis et perspectives liés aux données ventilées par sexe

2.1.1 Bien que des progrès aient été réalisés en matière de collecte, d'utilisation et de partage d'un plus grand nombre de données ventilées par sexe, d'importants défis subsistent et doivent être relevés, notamment :

- a) les États membres ne disposent pas d'indicateurs et de cadres de communication des données normalisés. La mise en place d'une collecte et d'une communication des données plus cohérentes permettrait d'améliorer la visibilité et la compréhension des

progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, ainsi que des avantages qu'apporte la diversité ;

- b) la collecte de données ventilées par sexe se limite généralement au personnel titulaire d'une licence, ce qui entraîne un manque de visibilité pour certaines professions de l'aviation. Cette portée limitée devrait être élargie afin d'inclure d'autres rôles tels que les agents de bord, les bagagistes, le personnel au sol et les organismes de réglementation, ainsi que les nouveaux métiers liés à la cybersécurité et aux technologies naissantes ;
- c) le respect de la vie privée et la confidentialité des données ventilées par sexe demeurent une préoccupation. Bien que certains risques existent, ceux-ci peuvent être atténués grâce à des partenariats permettant un partage sécurisé des données ventilées par sexe.

2.2 **Conduire le changement grâce aux données ventilées par sexe**

2.2.1 Afin de tirer parti des possibilités offertes par une approche plus fondée sur les données pour parvenir à l'égalité des sexes, une première étape essentielle consiste à garantir que des données fiables sont collectées et présentées de manière cohérente à l'échelle mondiale. À cette fin, la Nouvelle-Zélande recommande que le Groupe restreint du Conseil chargé des questions de genre, avec l'appui du Secrétariat de l'OACI et des États membres, élabore un ensemble de lignes directrices que les États et l'industrie pourront utiliser pour orienter leurs activités de collecte de données ventilées par sexe.

2.2.2 Ces lignes directrices devraient inclure les éléments suivants :

- a) un langage et des définitions normalisés afin de faciliter la comparaison des données et des résultats ;
- b) des objectifs clairement définis et des méthodes pour la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe, afin de remédier aux écarts de rémunération entre les sexes et de promouvoir la diversité de la main-d'œuvre ;
- c) des méthodologies pour la collecte de données ventilées par sexe couvrant un éventail plus large de catégories d'emplois dans l'aviation, y compris les professions réglementées et non réglementées ;
- d) des procédures garantissant l'agrégation et l'anonymisation des données ventilées par sexe afin d'assurer la confidentialité et la protection de la vie privée ;
- e) des protocoles pour le partage des données entre États, au sein des États, avec l'OACI et avec l'industrie.

3. **CONCLUSION**

3.1 Une approche cohérente à l'échelle mondiale pour combler le manque de données ventilées par sexe est nécessaire afin de tirer pleinement parti des méthodes fondées sur les données pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'aviation. Un ensemble de lignes directrices claires et cohérentes en matière de collecte de données permettra aux États, à l'OACI et à l'industrie d'accroître la collecte, l'utilisation et le

partage des données ventilées par sexe. Cela favorisera des changements concrets et contribuera à accroître de manière significative la présence des femmes dans l'aviation, en vue d'atteindre une véritable égalité des sexes.

— FIN —